

Mode d'emploi

Numéro d'homologation fédéral: W 5320

BASAGRAN® SG

Herbicide

Substance active :	870 g de bentazone / kg
Mode d'action (groupe HRAC) :	C3
Formule :	Granulés hydrosolubles (SG)
Taille du conditionnement :	3 kg

Herbicide contre les adventices dicotylédones dans les grandes cultures (pois protéagineux, fèves de soja, céréales, pommes de terre, mélange trèfles-graminées, luzerne, lin, maïs, riz semis sur terrain sec) et dans les cultures maraîchères (valériane, millepertuis, mélisse, menthe, digitale lanifère, pois écosés, haricots non écosés).

APPLICATION

Mode d'action

Basagran SG est un herbicide de contact absorbé essentiellement par les parties vertes de la plante. Il intervient au niveau de la photosynthèse des adventices. Des conditions climatiques claires et favorables à la croissance favorisent l'absorption de la substance active et soutiennent l'action. Des conditions climatiques froides et maussades retardent l'effet du produit et peuvent entraîner une diminution de l'action. Basagran SG peut être utilisé uniquement en post-levée. Au moment de l'application du traitement, les adventices doivent être levées et ne doivent pas avoir dépassé le stade 4 feuilles.

Spectre d'action

Bonne efficacité de Basagran SG contre les adventices suivantes :

Tabouret des champs	Gaillet gratteron
Moutarde des champs	Lampsane
Repousses de colza	Moutarde
Capselle bourse-à-pasteur commune	Mouron des oiseaux
Ravenelle	Cyperus / Souchet comestible*
Espèces de camomilles	

* Seuls les stades de développement précoces (2 à 3 feuilles) sont traités. Une action complète ne peut être atteinte qu'en combinaison avec d'autres mesures.

Efficacité moindre contre les adventices suivantes :

Espèces d'amarantes	Grémil des champs
Bleuet	Fumeterre
Mercuriale annuelle	Espèces de géranium
Espèces de séneçon	Renouée persicaire
Petite ortie	Myosotis des champs
Morelle noire	Galinsoga
Espèces de véroniques	

Efficacité insuffisante contre les adventices suivantes :

Pensée des champs	Espèces d'orties
Espèces de chénopodes	Renouée des oiseaux
Espèces de galéopsis	Espèces de vesces
Espèces d'arroches	Renouée liseron
Espèces de coquelicots	Adventices à racines pivotantes

Culture consécutive

En cas d'interruption prématurée, toutes les cultures peuvent être replantées après l'application de Basagran SG.

Remarques importantes

Dans des conditions particulièrement défavorables ou dans le cas d'une application répétée d'herbicides possédant le même mode d'action, une modification de l'efficacité du produit ne peut être exclue. Il est donc important de veiller à utiliser des produits ayant des modes d'action différents en cas de mesures répétées de lutte contre les graminées au cours d'une même période de culture ou de deux périodes de culture consécutives.

Il ne peut pas être exclu que, dans certains cas, le produit soit moins efficace en raison de biotypes difficiles à combattre spécifiques au site. Pour les sites sur lesquels des problèmes de lutte sont connus ou supposés, veuillez contacter nos bureaux avant l'utilisation du produit.

Autres remarques

L'application de Basagran SG ne doit pas être suivie de précipitations dans les quelques heures qui suivent afin que les adventices puissent absorber suffisamment de substance active. Dans le cas contraire, le produit n'aura qu'une efficacité partielle.

RECOMMANDATIONS D'UTILISATION

Pois protéagineux, Pois écosés, soja

Application après la levée, lorsque la culture a atteint une hauteur de 5 cm. Les adventices doivent se trouver entre le stade cotylédon et le stade 4 feuilles au maximum.

Nous conseillons un traitement fractionné à intervalle de 8 à 14 jours, à raison de respectivement 0,55 kg/ha.

Dose d'application: **1,1 kg/ha**

Céréales

Basagran SG peut être appliqué en particulier pour combattre la camomille, le mouron des oiseaux et le gaillet gratteron à partir du stade 2 feuilles des céréales.

L'utilisation sur des céréales avec un sous-semis de trèfle est possible. L'ensemencement d'herbe de trèfle est possible cinq jours après l'application.

Dose d'application: **1,1 kg/ha**

Pommes de terre

Application en post-levée précoce lorsque les plants de pommes de terre ont atteint une hauteur comprise entre 5 et 15 cm maximum. Ne pas appliquer en cas de grande sécheresse ou en présence de températures supérieures à 20 °C. Traiter uniquement les peuplements séchés et sains. Ne pas mélanger Basagran SG avec d'autres herbicides. Des changements de couleur passagers peuvent apparaître sur les feuilles.

Dose d'application: **0,5 à 1,1 kg/ha**

Maïs

Application en post-levée. Adventices entre le stade cotylédon et le stade 2-4-6 feuilles, indépendamment du stade de développement de la culture.

L'application contre le souchet comestible (cyperus) doit être effectuée au stade 2 à 3 feuilles de l'adventice. Pour les grandes plantes de maïs, une application sous les feuilles à l'aide de buses sur pendillards (*dropleg*) est possible.

L'application de Basagran SG avant les sous-semis de trèfle est possible.

Dose d'application: **0,5 à 0,7 kg/ha**

Mélanges de trèfles-graminées, luzerne

L'application est effectuée en post-levée à partir du stade 2 feuilles de la culture, sur des adventices se trouvant entre le stade cotylédon et le stade 4 feuilles au maximum.

Nous conseillons un traitement fractionné à raison de deux fois 0,55 kg/ha, à intervalle de 5 à 7 jours.

Délai d'attente: trois semaines ; deux semaines pour l'affouragement des bovins ou des vaches tarées.

Dose d'application: **1,1 kg/ha**

Lin

Application en post-levée. Les adventices doivent se trouver entre le stade cotylédon et le stade 4 feuilles.

Dose d'application: **1,1 kg/ha**

Riz (culture sèche)

Application en post-levée. Les adventices doivent se trouver entre le stade cotylédon et le stade 4 feuilles. L'application contre le souchet comestible (cyperus) doit être effectuée au stade 2 à 3 feuilles de l'adventice.

Dose d'application: **1,1 kg/ha**

Haricots non écosés

Nous conseillons une application fractionnée:

1^{er} traitement au stade BBCH 11, lorsque la première feuille trifoliée est visible. Le 2^e traitement doit être appliqué environ une semaine plus tard, sans dépasser le stade 3 feuilles (BBCH 13). Le traitement doit être appliqué le soir ou aux premières heures du matin, lorsque le haricot se trouve encore en position dite « de sommeil ».

Ne pas appliquer après de fortes précipitations ou après des périodes météorologiques maussades, lorsque la pellicule cireuse des haricots n'est pas suffisamment formée. Des dégâts sont possibles!

Pas d'application sur sols légers!

Pas d'irrigation après l'application de Basagran SG.

Dose d'application: **0,5 à 0,8 kg/ha**

Valériane

L'application contre les adventices dicotylédones s'effectue entre le stade cotylédon et le stade 4 feuilles.

1 application max. pour la culture et par an.

Dose d'application: **1,1 kg/ha**

Espèces de menthe, mélisse

L'application contre les adventices dicotylédones s'effectue entre le stade cotylédon et le stade 4 feuilles l'année de plantation après l'enracinement, au stade 11 à 13 de la culture, et à partir de la 2^e année de plantation au printemps après la levée, lorsque la plante a atteint une hauteur de 5 à 15 cm.

À partir de la 2^e année de plantation, l'application peut être fractionnée à raison respectivement de 0,55 kg/ha de Basagran SG à intervalle de 8 à 14 jours.

1 application max. pour la culture et par an.

Dose d'application: **1,1 kg/ha**

Millepertuis

- a) Application l'année de plantation:
après l'enracinement **1,1 kg/ha**
- b) Application à partir de la 2^e année de plantation:
après le bourgeonnement,
lorsque la plante a atteint une hauteur de 5 - 10 cm. **0,5 à 0,8 kg/ha**

L'application contre les adventices dicotylédones s'effectue entre le stade cotylédon et le stade 4 feuilles.

1 application max. pour la culture et par an.

Digitale lanifère

L'application contre les adventices dicotylédones s'effectue entre le stade cotylédon et le stade 4 feuilles.

1 application max. pour la culture et par an.

Dose d'application: **1,1 kg/ha**

Autres recommandations et remarques pour l'application sur les espèces de menthe, la mélisse, le millepertuis, la digitale lanifère

En fonction de la culture, des dommages sur les plantes traitées ne peuvent être exclus. Avant toute application du produit, le degré de tolérance des plantes doit donc être contrôlé dans les conditions spécifiques à l'emplacement et à l'exploitation.

Autres recommandations et remarques pour l'application sur la valériane

Des dommages sur la culture traitée ne peuvent être exclus, en fonction de la culture, de la variété, de la pratique culturale et des conditions environnementales spécifiques. Avant toute application du produit, le degré de tolérance des plantes doit donc être contrôlé dans les conditions spécifiques à l'exploitation. Le produit ne doit pas être appliqué sur des sols extrêmement perméables ou sur des sols légers (sols sablonneux très légers, sols karstiques ou cailloutis) ni sur des surfaces arrosées.

Remarques importantes

Dans le cas de produits contenant de la bentazone, BASF recommande d'une manière générale d'appliquer les mesures suivantes afin de protéger les eaux souterraines et de surface. Outre ces recommandations d'application, les conditions et les dispositions d'application définies par l'autorité d'homologation doivent bien entendu être respectées dans leur intégralité, et ce, qu'il y soit explicitement fait ou non référence de manière détaillée dans ce qui suit:

Accotements recouverts de végétation

Un accotement possédant un couvert végétal continu doit séparer les surfaces traitées et les eaux de surface (à l'exception des eaux de surface qui ne sont qu'occasionnellement aquifères, mais y compris les eaux de surface qui sont périodiquement aquifères). Sa fonction de protection ne doit pas être compromise par l'utilisation d'outillage. Il doit avoir une largeur minimale de 5 m. Un accotement recouvert de végétation et possédant une largeur minimale de 3 m est nécessaire lorsque des systèmes suffisants de rétention des eaux de ruissellement ou de sol lessivé, qui ne se jettent pas dans des eaux de surface ou qui ne sont pas reliés au réseau d'égouts, sont mis en œuvre ou lorsque l'application est effectuée sur une surface cultivée selon la technique du strip-till ou de l'ensemencement direct.

Sols influencés par les eaux souterraines

Le traitement des sols présentant en permanence ou par intermittence au cours de l'année un niveau élevé de la nappe phréatique (≤ 1 m sous le sol) doit être évité. Cela peut être le cas par exemple dans les vallées, les zones d'alluvions et les plaines.

Sols karstiques et cailloutis peu profonds

Le traitement doit être évité sur des sols peu profonds* et sur des parcelles caillouteuses (dont >10 % de la surface du sol est recouverte de cailloux ou >10 % de la couche supérieure du sol est parsemée de cailloux) des zones karstiques (type de sol: rendzine).

* Un sol est peu profond si son épaisseur est inférieure à 30 cm ; il peut reposer sur du calcaire (karst), du cailloutis, du gravillon, des sables (p. ex. dans les vallées fluviales), du gravier ou des matériaux déplacés (p. ex. dans les Préalpes).

APPLICATIONS AUTORISEES

Culture	Agent pathogène / action	Période d'application Stade de la culture (BBCH)	Consignes
Culture maraîchère (G)			
Valériane Millepertuis Mélisse Menthe	Dicotylédones annuelles (plantes adventices)	Dose d'application: 1,1 kg/ha Application pendant l'année de plantation.	1, 2, 3, 4, 5, 6
Haricots non écosés	Dicotylédones annuelles (plantes adventices)	Dose d'application: 0,5 à 0,8 kg/ha Application: post-levée.	2, 4, 5, 7
Pois écosés	Dicotylédones annuelles (plantes adventices)	Dose d'application: 1,1 kg/ha.	2, 4, 5, 7
Millepertuis	Dicotylédones annuelles (plantes adventices)	Dose d'application: 0,5 à 0,8 kg/ha Application: dès la deuxième année de culture.	1, 2, 3, 4, 5, 6, 8
Mélisse Menthe	Dicotylédones annuelles (plantes adventices)	Dose d'application: 1,1 kg/ha Application: dès la deuxième année de culture.	1, 2, 3, 4, 5, 6, 9, 10
Digitale lanifère	Dicotylédones annuelles (plantes adventices)	Dose d'application: 1,1 kg/ha Application: l'année du semis.	1, 2, 3, 4, 5, 6
Grande culture (F)			
pois protéagineux ; Soja	Dicotylédones annuelles (plantes adventices)	Dose d'application: 1,1 kg/ha.	2, 4, 5, 7
Céréales	Dicotylédones annuelles [en particulier Matricaria, Galium, Stellaria]	Dose d'application: 1,1 kg/ha.	2, 4, 5, 11
Pomme de terre	Gaillet gratteron	Dose d'application: 0,5 à 1,1 kg/ha Application: post-levée précoce.	2, 4, 5, 12
Mélange trèfles-graminées (prairie artificielle); Luzerne	Dicotylédones annuelles (plantes adventices)	Dose d'application: 1,1 kg/ha Délai d'attente: 3 semaines	2, 4, 5, 7, 13

Culture	Agent pathogène / action	Période d'application Stade de la culture (BBCH)	Consignes
Lin	Dicotylédones annuelles (plantes adventices)	Dose d'application: 1,1 kg/ha	2, 3, 4, 5
Maïs	Dicotylédones annuelles (plantes adventices)	Dose d'application: 0,5 à 0,7 kg/ha Application: adventices: stades 2-4-6 feuilles (hauteur du maïs: 10-20 cm).	2, 4, 5
Riz semis sur terrain sec [culture sèche]	Dicotylédones annuelles (plantes adventices)	Dose d'application: 1,1 kg/ha	2, 3, 4, 5

Charges et remarques:

1. 1 traitement au maximum par culture et par année.
2. SPe1 : Pour protéger les eaux souterraines, ne pas appliquer plus de 0.96 kg de la matière active bentazone par hectare sur la même parcelle sur une période de 2 ans.
3. Autorisé comme utilisation mineure selon l'art. 35 OPPh (minor use).
4. SPe 3 : Pour protéger les plantes non-cibles des conséquences liées à la dérive, respecter une zone tampon non traitée de 3 m par rapport aux biotopes (selon art. 18a et 18b, LPN). Cette distance peut être réduite en recourant à des mesures techniques de réduction de dérive, conformément aux instructions de l'OFAG
5. Préparation de la bouillie : Porter des gants de protection + une tenue de protection + des lunettes de protection ou une visière. Application de la bouillie : Porter des lunettes de protection ou une visière. Les équipements techniques utilisés lors de l'application (p. ex. cabine de tracteur fermée) peuvent remplacer les équipements personnels de protection s'ils offrent de manière avérée une protection semblable ou supérieure.
6. Le produit peut causer des dommages à la culture. Il faut respecter les mesures de prévention fixées par le titulaire de l'autorisation.

7. Il est préférable d'effectuer un traitement fractionné avec un dosage plus faible (le dosage indiqué correspond à la quantité totale autorisée).
8. Au printemps après la levée, lorsque la plante atteint une hauteur de 5 -10 cm.
9. Au printemps après la levée, lorsque la plante atteint une hauteur de 5 -15 cm.
10. Traitement fractionné aussi possible : 2 x 0.55 kg/ha à un intervalle de 8 - 14 jours.
11. Dans le cas des céréales d'hiver, l'application ne doit pas avoir lieu avant le 1er avril.
12. Des changements de couleur passagers peuvent apparaître sur les feuilles des pommes de terre, en particulier sur celles des plants de pommes de terre.
13. 2 semaines de délai d'attente pour l'affouragement des génisses et des vaches taries.

L'utilisation sur des toits et des terrasses, sur les aires de stockage, sur les routes, les chemins et les places, ou en bordure de ceux-ci, sur les talus et sur les accotements le long des routes et des voies ferrées est interdite.

TECHNIQUE D'APPLICATION

I. Prévention de résidus et nettoyage

Ne jamais préparer plus de bouillie de pulvérisation que ce qui est nécessaire. Vider complètement le récipient, le rincer avec de l'eau, ajouter l'eau de rinçage à la bouillie de pulvérisation ! Diluer les résidus de liquide de pulvérisation résultant inévitablement de l'application selon une proportion 1:10 et les appliquer sur la surface traitée.

Il convient que le nettoyage soit effectué immédiatement après la fin des opérations de pulvérisation.

En cas d'interruption planifiable de longue durée des opérations de pulvérisation (pendant la nuit, p. ex.), la cuve de pulvérisation doit être remplie de manière telle que le liquide de pulvérisation préparé puisse être entièrement utilisé lors du dernier passage. Pour le rinçage optimal de la cuve, nous recommandons la mise en œuvre d'un nettoyage intérieur continu. Il convient, en fonction du partenaire de mélange utilisé dans

la cuve et de la présence, ou non, de dépôts secs sur la paroi intérieure du récipient de pulvérisation, d'ajouter un produit de nettoyage à l'eau de rinçage.

II. Préparation de la bouillie de pulvérisation

1. Remplir la cuve entre la moitié et les 3/4 avec de l'eau.
2. Ajouter Basagran SG pendant que l'agitateur est en marche.
3. Ajouter, le cas échéant, un partenaire de mélange.
4. Remplir la cuve avec de l'eau.

Porter des gants de protection, un vêtement de protection et des chaussures fermées lors de la préparation de la bouillie de pulvérisation.

III. Opération de pulvérisation

Tester régulièrement les équipements de pulvérisation sur le banc d'essai !

Avant le traitement, étalonner les équipements et contrôler le débit de la buse.

Pendant le passage et pendant la pulvérisation, maintenir le liquide de pulvérisation en mouvement au moyen d'un agitateur ou d'un retour. Après toute pause de travail, agiter de nouveau le liquide de pulvérisation avec soin.

Volume d'eau : 200 à 400 l/ha

Éviter tout surdosage et la dérive du liquide de pulvérisation.

Si, lors de l'application de la bouillie de pulvérisation, le contact avec le produit phytosanitaire ne peut être évité (via le brouillard de pulvérisation, p. ex.), il est alors impératif d'utiliser des gants de protection, un vêtement de protection, des chaussures fermées ainsi que d'autres équipements de protection appropriés (visière, couvre-chef, p. ex.).

Miscibilité

Basagran SG est miscible avec Acrobat[®] MZ WG, Spectrum[®] et Stomp[®] Aqua.

Notre responsabilité ne saurait être engagée pour les effets négatifs de mélanges en cuve n'étant pas recommandés par nos soins.

06.09.2021

Dans les mélanges en cuve, les champs d'application et les dispositions d'application définis pour le partenaire de mélange et autorisés par l'autorité d'homologation doivent être respectés.

Conseils pour le stockage

Les produits phytosanitaires doivent toujours être conservés dans un entrepôt sec et à l'abri du gel. En particulier pour le stockage de bidons entamés, il convient de veiller à ce que les récipients soient bien refermés après le prélèvement du produit.

CONSEILS DE SECURITE POUR LA MANIPULATION

Conformément au Règlement (CE) No 1272/2008 [CLP]

Symboles et indications de dangers :

Identificateur clé

GHS05

GHS07

Symbole



Identificateur danger

Corrosif

Attention dangereux

Mention d'avertissement : Danger

Mention de Danger :

- EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.
- H302 Nocif en cas d'ingestion.
- H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
- H318 Provoque des lésions oculaires graves.

Conseil de Prudence:

- P101 En cas de consultation d'un médecin, montrez-lui le récipient ou l'étiquette.
- P102 Tenir hors de portée des enfants.
- SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. [Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.]
- SPe 2 Afin de protéger les eaux souterraines, ne pas appliquer ce produit dans les zones de protection des eaux souterraines (S 2).

SPe 2 Afin de protéger les eaux souterraines, ne pas appliquer ce produit dans les régions karstiques.

Conseil de Prudence (Prévention) :

- P261 Évitez d'inhaler de la poussière.
- P264 Se laver les parties du corps contaminées soigneusement après manipulation.
- P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
- P272 Les vêtements de travail contaminés ne doivent pas sortir du lieu de travail.
- P280 Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.

Conseils de prudence (Intervention) :

- P303 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): laver abondamment à l'eau et au savon.
- P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
- P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
- P330 Rincer la bouche.
- P362 + P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Conseils de Prudence (Elimination) :

- P501 Faire éliminer le contenu/récipient dans un point de collecte des déchets spéciaux ou dangereux

Service d'urgence en cas d'intoxications :

Tox Info Swiss, téléphone 145 ou 044 251 51 51.

Pour information relative aux comportements appropriés en cas d'accident (incendie, accident, etc.) le service des sapeurs-pompiers de l'usine BASF de Ludwigshafen est joignable 24 heures sur 24 au numéro de téléphone 0049-621-604 33 33.

ÉLIMINATION DES DÉCHETS

Ne pas réutiliser les emballages vides.

Les récipients vides doivent être nettoyés soigneusement et remis au service d'enlèvement des déchets.

Déposer les résidus de produits phytosanitaires en vue de leur élimination dans leur emballage d'origine auprès d'une déchetterie communale, d'un centre de collecte pour déchets spéciaux ou auprès du point de vente de ceux-ci.

Éviter toute pollution des eaux avec le produit, des résidus de bouillie, de l'eau de rinçage et la dérive.

La réutilisation de l'emballage est interdite.

CONSIGNES D'APPLICATION GÉNÉRALE / RESPONSABILITÉ

Les données figurant dans la présente fiche d'information se fondent sur nos connaissances et nos expériences actuelles ; elles sont conformes aux indications de l'autorité d'homologation. Vu la multitude d'influences possibles lors de la manipulation et de l'utilisation de notre produit, elles ne dégagent pas l'utilisateur de procéder à ses propres contrôles et essais. Dans la mesure où nous n'avons aucune prise sur le stockage et l'application du produit, et où nous ne pouvons pas prévoir toutes les situations y afférentes, nous déclinons toute responsabilité en cas de dommages découlant d'un stockage et d'une application inappropriés.

L'application du produit dans des domaines d'application qui ne sont pas décrits dans la fiche d'information du produit, notamment dans d'autres cultures que celles qui y sont mentionnées, n'est pas contrôlée par nos soins. Cela vaut tout particulièrement pour les applications qui sont certes couvertes par une homologation ou un agrément

06.09.2021

émanant de l'autorité d'homologation, mais qui ne sont pas recommandées par nos soins. Nous déclinons par conséquent toute responsabilité pour les dommages éventuels découlant d'une telle application.

De nombreux facteurs, tout particulièrement des facteurs liés aux conditions locales ou régionales, peuvent affecter l'action du produit. Ces facteurs comprennent notamment les conditions climatiques et édaphiques, les variétés de plantes cultivées, la rotation des cultures, les délais de traitement, les doses d'application, les mélanges avec d'autres produits non conformes aux données susmentionnées en ce qui concerne la miscibilité, l'apparition d'organismes résistants aux substances actives (tels que des souches fongiques, des plantes, des insectes, p. ex.), la technique de pulvérisation, etc. Dans des conditions particulièrement défavorables, toute modification de l'efficacité du produit ou tout endommagement des plantes de culture ne sauraient être exclus. Ni BASF ni notre partenaire de distribution ne sauraient endosser quelque responsabilité que ce soit pour lesdites conséquences. L'utilisateur de notre produit engage sa propre responsabilité quant au respect de droits de propriété industrielle éventuels, de lois et de dispositions existantes ainsi que des indications comprises dans l'homologation du produit et dans la fiche d'information relative au produit. Les données et les informations figurant au présent document peuvent toutes être modifiées sans préavis.

® = Marque déposée de BASF